

École maternelle G.E Clancier d'Aixe-sur-Vienne

Conseil d'école du 7 novembre 2019

Ouverture de séance : 18h07

Présents :

- enseignant, directeur par intérim de l'école maternelle et président du Conseil d'école : Mr DOUBLET
- enseignantes : Mme BACH, Mme COZMA, Mme DUPLANTIER, Mme GAILLARD, Mme PERRONNO (remplaçante de Mme BARTHE)
- représentant(e)s des parents d'élèves titulaires : Mme DEPARDIEU, Mme AUVRÉ, Mme HENNION-IMBAULT, Mr GIARD, Mme FREYCINEL,
- représentant(e)s des parents d'élèves suppléants : Mr MISTOIHI, Mme DA SILVA PERREIRA, Mme BONNAIRE
- DDEN : Mme VIALA et Mr ROUX
- Monsieur le Maire : Mr ARNAUD
- adjointe au Maire en charge des affaires scolaires : Mme CLAVEAU
- ATSEM : Mme FLEURY

Excusées :

- Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale chargée de la circonscription Haute Vienne 1 : Mme LAPAQUETTE (IEN Haute-Vienne 1 par intérim / Conseillère pédagogique, auprès de l'IEN Adjoint à l'IA-DASEN),
- Madame BARTHE (Directrice de l'école),
- Mme GADY (enseignante, décharge de direction de Mr DOUBLET)
- Mme CHARPENTIER, représentante des parents d'élèves suppléante, Mr ELBAZE, représentant des parents d'élèves titulaire.

Ordre du jour des enseignants

Mr DOUBLET annonce qu'il assurera la fonction de directeur par intérim de l'école maternelle jusqu'à la reprise de fonction de Madame BARTHE, actuellement en arrêt maladie.

1- Vote du règlement du conseil d'école (document transmis antérieurement par mail à tous les membres)

Le règlement du conseil d'école est voté à main levée et adopté à l'unanimité après lecture de quelques parties par Mr DOUBLET.

2- Élections des représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2019/2020 :

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019. Le taux de participation est de 37,21%; sur 258 inscrits, 90 bulletins ont été exprimés et 6 bulletins étaient blancs ou nuls. Les 10 parents d'élèves qui se sont présentés ont été élus comme représentants des parents d'élèves.

Pour cette année scolaire 2019/2020, il était possible de voter à l'urne et par correspondance. Pour la future année scolaire 2020/2021, l'arrêté du ministre de l'Éducation Nationale du 19 août 2019 précise dans son article 1 que le troisième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 mai 1985 susvisé est remplacé par la disposition suivante : « *Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école* ».

Après consultation du conseil d'école, Mr DOUBLET décide que dès la rentrée scolaire 2020/2021, seul le vote par correspondance sera possible au regard du faible nombre de votants à l'urne (10 personnes dont 5 parents qui tenaient le bureau de vote).

3 - Vote du Règlement intérieur de l'école (document transmis antérieurement par mail à tous les membres)

Des modifications ont été apportées par les enseignants, elles apparaîtront en gras dans le nouveau règlement.

Au titre II. 1 « Obligation scolaire » :

A partir de la rentrée scolaire 2019, l'obligation d'instruction est abaissée à l'âge de trois ans. Toute absence devra être justifiée par écrit au retour de l'enfant.

Néanmoins, l'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur des heures de classe prévues l'après-midi.

Au titre II. 4 « Heures d'entrée et de sortie » :

Le matin, les classes commencent à 8h20 et se terminent à 11h30. L'après-midi, les classes commencent à 13h25 et se terminent à 16h25.

Les élèves sont accueillis par les enseignants de 8h20 à 8h30. Dès 8h30, tous les élèves doivent être présents en classe.

Les élèves sont accueillis par les enseignants de 13h15 à 13h25. Dès 13h25, tous les élèves doivent être présents en classe.

Au titre VI. « Sécurité des élèves, dispositions particulières » :

Il est interdit aux parents de prendre en photo son enfant et les autres enfants au sein de l'école et lors de sorties scolaires (protection du droit à l'image).

Au titre VIII « Plan Vigipirate » :

Un portier vidéo a été installé. Il est utilisé uniquement lors du temps scolaire et pendant la pause méridienne (temps périscolaire).

Le règlement intérieur est voté à main levée et adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

4- Exercices de sécurité :

- **L'exercice d'évacuation "incendie"** s'est déroulé le vendredi 20 septembre 2019, en présence de Madame GAYOUT (responsable du service des affaires scolaires), Monsieur POT (adjoint au maire), Monsieur NOUHAUD (responsable du service technique) et Monsieur BILLAC (responsable du service Prévention) en qualité d'observateurs. L'évacuation s'est déroulée de manière satisfaisante en 3 minutes.

- **L'exercice "attentat-intrusion"** s'est déroulé le lundi 23 septembre 2019 en présence de Monsieur POT (adjoint au maire) et Monsieur BILLAC (responsable du service Prévention), de manière satisfaisante.

Des commentaires et des propositions ont été notés suite aux deux évacuations.

- Bonne réactivité et attitude positive des occupants dans l'application des consignes. Un silence total a été constaté dès que le signal a été entendu.
- L'intensité de ce dernier n'est pas suffisante (Il faudra penser à vérifier les cornes de brume pour leur bon fonctionnement).
- L'utilisation d'un système intégré dans l'établissement serait plus approprié pour diffuser l'alerte.
- Les portes extérieures de l'établissement doivent être fermées à clé, ainsi que la porte du dortoir et les portes communicantes entre les classes.
- Il faut penser systématiquement à fermer à clé toute salle inoccupée.
- Il faut donc penser à mettre à disposition les clés manquantes de la porte communicante entre les classes de Mr DOUBLET et Mme BACH et de la porte du dortoir.

- Il faudrait dédoubler les trousse pour les enfants concernés par des PAI (afin qu'il y ait également une trousse à disposition dans leur salle de classe).

- **L'exercice de confinement** s'est déroulé le vendredi 4 octobre 2019 en présence de Monsieur POT (adjoint au maire) et Monsieur BILLAC (responsable du service Prévention). Des commentaires ont été faits :

- Bonne réactivité des participants.
- Pour garantir le maintien de la communication avec l'extérieur, il est nécessaire d'utiliser les portables personnels des enseignants (le téléphone fixe à disposition du site ne fonctionne plus en cas de coupure électrique).

5 - Effectifs de l'école:

A ce jour, il y a 139 élèves à l'école maternelle répartis de la façon suivante :

Classe de Petite Section (Mme GAILLARD) : 26 élèves.

Classe de Petite Section et de Moyenne Section (Mme COZMA) : 23 élèves (12 PS et 11MS).

Classe de Moyenne Section (Mme BACH) : 23 élèves.

Classe de Moyenne Section et de Grande Section (Mr DOUBLET et Mme GADY) : 22 élèves, 8MS et 14GS).

Classe de Grande Section (Mme DUPLANTIER) : 23 élèves

Classe de Grande Section (Mme PERRONO) : 22 élèves

Au total : 38 petits + 42 moyens + 59 grands

En 2017, 72 enfants de parents domiciliés à Aix – sur – Vienne sont nés. Ce qui porterait les effectifs de l'école à 152 enfants pour la rentrée 2020/2021.

Une organisation des classes et les effectifs pour la rentrée 2020 doivent être transmis à l'Inspection Académique par le directeur en novembre 2019.

6 - Coopérative scolaire:

Au 30.04.19, il restait 4192.41 € sur le compte du Crédit Agricole.

ENTRÉES	SORTIES
Versement des Bout'en train (sorties scolaires) : 466 €	Achat maquillage fêtes des écoles : 27.57 €
Versement des familles photos par chèques : 52 €	Règlements photos : 1672 €
Versement des familles photos en espèces : 53 €	Achat d'ingrédients pour les classes : 51.17 €
Versement des familles sortie Puycheny par chèques : 24 €	Achat petit matériel bricolage : 168.19 €
Versement des familles sortie Puycheny en espèces : 264 €	Projet Arts-Plastiques : 58.38 €
Virement de PHOTOSCO : 16 €	Sortie Puycheny : 840 €
Versement des familles sortie Dordogne en espèces : 150 €	Projet cintro : 117.60 €
Versement des familles dons aux spectacles de juin : 439.45 €	Sortie Dordogne GS : 499.80 €
Versement d'un chèque fête des écoles : 163.87 €	Achat d'un livre « je lis, j'élis » : 10.20 €
Versement des familles pour le projet « cintro » : 110.25 €	
Versement du comité des fêtes : 960 €	
Versement des familles dons coopérative par chèques : 650 €	
Versement des familles dons coopérative en espèces : 130 €	
Versement des familles spectacles JMF en espèces : 105.50 €	
TOTAL : 3584.07 €	TOTAL : 3444.91 €

Au 31.10.19, il reste 4331.57 € sur le compte du Crédit Agricole. (Les documents concernant la coopérative scolaire sont accessibles à tous).

L'équipe enseignante remercie les parents d'élèves pour leur générosité lors des spectacles du mois de juin (439 €) et pour leurs dons à la coopérative scolaire (780 €).

Elle remercie également le comité des fêtes pour leur belle générosité (don de 960€). Une lettre de remerciements leur a été adressée.

Des sorties dans des musées et la participation d'intervenants extérieurs au sein de l'école (en lien avec le projet d'école) sont envisagées pour l'année 2019/2020. Ils seront financés par la coopérative scolaire.

7 - Projets de classe :

- « **Un fruit à la récré** » : un vendredi sur deux, pris en charge par le service de Restauration Scolaire.
- **Confection de pâtisseries pour le marché de Noël** (organisé par l'association des Bout'entrain le 23/11/19) avec l'aide ou non de parents dans les classes au cours de la semaine du 18 novembre.
- **Projet départemental « Je lis, j'élis »** avec des lectures réalisées par des bénévoles au sein de la bibliothèque municipale Simone VEIL, une fois par période
- **Découverte et manipulation de l'ordinateur au sein du tiers lieu, l'ID** : une fois par période pour tous les moyens et tous les grands.
- **Relaxation avec Mme LE TULLIER** (couplée avec l'activité à l'ID) : une fois par période en 2019, pour les élèves de MS et de GS.
- Les élèves de Grande Section de Mesdames DUPLANTIER et PERRONNO sont allés au **Salon de la Caricature du Dessin de Presse et d'Humour de Saint-Just-le-Martel** en octobre 2019.
- **Participation des classes** de Mme GAILLARD, de Mme COZMA, de Mme BACH, de Mme DUPLANTIER, de Mme PERRONNO à la **semaine de l'école maternelle** en mars 2020. Les parents seront invités dans les classes lors de cette opération.
- **Les Grandes sections se rendront à partir du mardi 10 mars 2020 à la piscine (tous les mardis après-midi jusqu'à la fin du mois de juin).**

Le directeur rappelle de nouveau pourquoi l'équipe enseignante a réduit l'apprentissage de la natation aux périodes 4 et 5 (plus d'autonomie en fin d'année, périodes plus propices au niveau de la météo). La mairie n'a pas eu de décision dans ce choix.

Mr DOUBLET et Mme GAILLARD demandent à la mairie si une solution d'accrochage a été trouvée pour les valises sur les émotions (réalisées par leurs élèves l'année dernière). Il avait également été prévu de réaliser des panneaux d'expression dans la cour et de mettre en valeur les visages en terre confectionnés par les élèves de trois classes à Puycheny. Où en est la mairie dans ces installations ? Mme CLAVEAU va se renseigner auprès des agents techniques pour l'accrochage des tableaux et pour la réalisation des tableaux d'expression au sein de l'école tout en tenant compte de la faisabilité des travaux et de la sécurité de tous.

Mr ARNAUD précise que si cette question avait été posée en amont du Conseil d'Ecole, une réponse plus précise aurait pu être apportée.

8 - Avancée des travaux à proximité de l'école et travaux à venir à l'école.

L'équipe enseignante a noté que :

Les travaux de requalification autour de l'école maternelle sont terminés. Les places de parking sont en nombre suffisant. Néanmoins, le stationnement autour de l'école maternelle n'est pas

respecté. Certains parents se garent en dehors des places de parking, devant le portail d'accès des pompiers et devant le parking du personnel de l'école. Que peut-on faire ?

Réponse de la mairie :

Mr ARNAUD signale que l'agent de sécurité est venu mardi soir (05/11/19).

Le matin, l'agent de sécurité a pour mission de sécuriser l'accès à la garderie de l'école élémentaire.

Mr ARNAUD demandera à l'agent de sécurité de descendre plus souvent le soir du côté de l'école maternelle.

Mr ARNAUD souhaite le dialogue entre tous afin de mieux respecter les règles de sécurité routière.

Il propose d'installer des potelets à certains endroits.

Mme COZMA demande un affichage au niveau du grand portail pour signaler l'accès des pompiers.

Mr ARNAUD signale que les places de stationnement vont augmenter dès le début de l'année 2020.

- Quand seront réalisés les travaux de la salle d'eau, notamment de la douche, qui sont demandés depuis le conseil d'école du 8 novembre 2018 ?

Réponse de la mairie : Cet été il n'était pas possible d'intervenir pour ce type de travaux. Ils peuvent être programmés pour l'été 2020 et prévoir, à ce moment-là, un budget prévisionnel pour cette réalisation.

Mme CLAVEAU rappelle l'ensemble des travaux réalisés et les budgets investis depuis l'été 2019.

- réfection des sols intérieurs : 117000 €
- changement des rideaux de la salle de restauration
- fourniture et installation d'un portier vidéo : 4900 €
- matériels informatiques dont un tableau interactif : 6000 €
- remise en état et peinture des porte-manteaux
- remplacement de toute la vaisselle plastique par de la vaisselle en porcelaine et des verres : 5700 €
- en cours d'étude : remplacements des lits du dortoir et rénovation des sanitaires du personnel.

Il y a des normes actuelles qui appellent à des priorités et qui repoussent d'autres demandes de travaux.

- L'accès à la chaudière du gymnase peut-elle être sécurisée ?

La mairie prend acte de la demande.

9 - Remerciements :

Mr DOUBLET remercie, au nom de tous les enseignants, la municipalité pour l'achat de 2 tablettes numériques, d'un ordinateur et d'un ENI (Espace Numérique Interactif) installé dans sa classe. Il rappelle aussi que durant l'été le sol de l'école a été changé dans les parties communes. Le directeur tient à souligner l'investissement de la mairie qui est révélé chaque année par tous ces travaux, ces achats de matériels et par l'aide régulière des agents techniques.

Mr DOUBLET remercie les parents qui ont passé leur agrément "natation" pour encadrer les élèves de Grande Section en 2020.

L'équipe enseignante félicite également l'association des Bout'entrain pour leurs dons qui permettent d'alléger le paiement des familles pour les sorties et les spectacles.

Un grand merci est adressé cette année au comité des fêtes d'Aixe – sur – Vienne pour son don de 960 euros à l'école maternelle en ce début d'année.

Questions des représentants des parents d'élèves

Il y a eu 2 retours suite aux papiers transmis dans les cahiers :

Travaux/ Sécurité : réponses apportées par la mairie.

- Bilan des travaux de requalification urbaine : *Places de stationnement supplémentaires au champ foire et devant l'école de musique dès le début de l'année 2020.*
- La réflexion autour de l'installation de jeux urbains a-t-elle avancé ? localisation ? Type de jeux ? Date d'installation ?

A la rentrée 2020 /2021, des nouveaux jeux seront installés dans un espace ombragé près du kiosque.

- Problèmes de stationnement et de sécurité les vendredis. La foire et le marché ne pourraient-ils pas être déplacés pour plus de sécurité ?

Dès que possible la foire et le marché seront déplacés ailleurs.

- Incivilités aux abords de l'école maternelle : stationnements sauvages sur les trottoirs, non-respect du sens interdit ... l'ASVP, présent exclusivement à l'élémentaire depuis la rentrée 2019, pourrait-il également intervenir à la maternelle? *CF page 5.*
- Bilan des travaux au sein de l'école maternelle : quels travaux (en plus du sol) ont été effectués pendant les vacances (été et Toussaint) et quels sont ceux prévus cette année ? *CF page 5.*
- Quand le visiophone (portier vidéo) sera-t-il installé et quel sera son fonctionnement notamment sur les temps de garderie ? *CF page 2*

Cantine : réponses de la mairie.

Quel bilan de la mise en place du repas végétarien hebdomadaire ?

Un bilan précis est prématuré (9 repas). Il est rappelé que les menus végétariens sont déterminés selon des normes avec une volonté de diversifier et d'attirer les élèves. Peut-être faut-il questionner les enfants au sein des familles après ces repas ? Au niveau des déchets cela reste convenable. Mme GOUTTE (responsable de la restauration) n'est en contact avec d'autres responsables pour échanger des menus (les menus à base d'œufs sont les plus appréciés). Elle va aussi travailler sur les appellations dans ces menus.

Remarque sur les transports scolaires :

La mairie n'a pas eu non plus de décision sur l'augmentation de la tarification des transports, si ce n'est qu'elle en prend une partie en charge.

Classe Flexible : réponses de l'équipe enseignante

Pouvez-vous nous faire un retour d'expérience ? Quel bilan pour les enfants qui sont rentrés en CP ? Comment ce point est-il travaillé, coordonné entre les 2 écoles pour que la transition ne soit pas trop « brutale » pour les enfants ?

Lecture de la réponse de Mme BARTHE par Mr DOUBLET :

"Je me permets de répondre à la question concernant les classes flexibles puisque j'ai pu participer au groupe de recherche, d'expérimentations et à l'élaboration d'une formation destinée aux enseignants. Cette dernière est proposée depuis cette année et les recherches se poursuivent sur ce sujet afin d'approfondir certaines interrogations.

Aussi, nous n'avons pas réellement effectué avec les enseignants de CP de concertation sur ce thème. Enseigner en classe flexible nécessite du matériel, une formation adaptée.

Par contre, comme nous l'effectuons chaque année, les enseignants de GS et CP en présence des directeurs des deux écoles abordent les forces et les faiblesses de chaque élève et des adaptations mises en place en classe.

Chaque enseignant s'adapte et différencie afin que tous les élèves progressent et se sentent bien à l'école."

Pas de retour écrit à l'heure actuelle de la part des collègues des classes de CP, sans doute faudrait-il plus de communication et de coordination entre les classes de cycle 1 et de cycle 2 dans le cadre de ce type de projet ?

Instruction obligatoire à partir de 3 ans : réponses de l'équipe enseignante

Quelles incidences sur la rentrée 2019, en terme d'effectif mais également d'adaptation pour les enfants jamais scolarisés (nombre, difficultés rencontrées etc.) ?

Cette année 2 élèves ont été scolarisés en Moyenne Section suite à ce dispositif.

Divers : réponses apportées par Mr DOUBLET

- Les RPE de l'école élémentaire ont interpellé Mr Gauthier, adjoint à l'IA DASEN concernant le recrutement d'une personne en service civique pour une aide administrative commune aux 2 écoles.

Monsieur Gauthier a répondu à Monsieur CHAMINANT (directeur de l'école élémentaire) que les deux écoles ne sont pas sur la liste pour un recrutement d'octobre à décembre. Monsieur Gauthier restera attentif à la demande portée par les parents (signe de l'attention qu'ils portent au bon fonctionnement de l'école). Il reste 10 recrutements à faire au 1^{er} janvier ...affaire à suivre.

- Cette année, des retards le matin pénalisant le fonctionnement de l'organisation journalière sont-ils observés ?

Non. Il n'y a pas de trop de retard cette année. Cela reste convenable.

- Communication : est-il possible d'anticiper la communication des événements (sorties, spectacles, grande lessive ...) afin que les parents aient plus de temps pour se rendre disponibles et/ou participer ?

L'équipe enseignante essaie déjà de communiquer le plus tôt possible ces événements. Elle tentera d'améliorer ce délai.

Fin du conseil : 20h25

Signature du président :
Monsieur DOUBLET

Signature de la secrétaire de séance :
Madame BACH